

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 Avril 2019

Le 4 Avril deux mil dix-neuf, à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TREMEVEN, sous la présidence de M. COLAS Roger, Maire.

Date de convocation : 29 Mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : CADIC Jean-Paul - COLAS Roger - GUEGUEN Christelle - LE COZ Elise - LE GOFF Bernard - JEHANNO Claude – KERJEAN Jean Claude - LONJEAN Mireille - HERVET Claude - LOUVEL Christel - PRIMAT Alain – ROLLIN Philippe - SIMON Christine -
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

ROBIN Lénaïc qui donne pouvoir à COLAS Roger
THAERON Marielle qui donne pouvoir à HERVET Claude
LESCOAT Maryse qui donne pouvoir à LE COZ Elise
LE MARRE Armel qui donne pouvoir à PRIMAT Alain

Absents non excusés :

EVEN Olivier
ERDOGAN Guylaine

Le Maire constate que le quorum est atteint.

Invités : Mme Edith PREDOUR, trésorière Principale à Quimperlé
Mme DIZES Béatrice, médiathécaire.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation compte-rendu de la réunion du 7 février 2019
3. Présentation Bilan Médiathèque
4. Comptes administratifs 2018
5. Comptes de gestions 2018
6. Affectation des résultats 2018
7. Taxes locales 2019
8. Subventions 2019
9. Budget Primitif 2019
10. Convention avec la Poste pour mise à disposition local pour pauses méridiennes
11. Retrait de Finistère Assistance Ingénierie
12. Dénomination Ecole Publique et pose plaque commémorative à Kermec
13. Questions diverses

1. Nomination secrétaire de séance

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de séance Mme Christelle GUEGUEN et secrétaire auxiliaire Mme Chantal CAUDAN, DGS.

2. Approbation compte-rendu de la réunion

DU 7 Février 2019

Le Compte-rendu du 07/02/2019 n'appelle pas d'observation particulière et est adopté par l'assemblée.

3. Présentation Bilan médiathèque

Mme DIZES Béatrice, médiathécaire, fait une présentation au Conseil Municipal du bilan de fonctionnement de la médiathèque depuis l'ouverture. On peut constater une forte augmentation des prêts effectués (25 122 au lieu de 7 941 en 2017)

Le nombre d'abonnés a également beaucoup augmenté (247 en 2018 contre 78 en 2017) Cela représente des Trémévenois en grande majorité mais aussi des abonnés du territoire (Quimperlé, Mellac, Arzano ...) d'où l'intérêt de « la carte unique » mise en place dans le réseau Matilin.

L'accueil des scolaires : 1110 élèves accueillis en 2018 (accueil, prêts de docs, expositions, lecture d'histoires)

Des animations variées ont été mises en place : Concert, ateliers, histoires, Expositions, veillées, conférences, tournois de jeux vidéo)

Mme DIZES fait également une brève présentation des animations à venir.

4. Comptes administratifs 2018

(visé par la Préfecture le 08/04/2019)

M. Bernard LE GOFF, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée les comptes administratifs 2018.

Après la présentation des comptes du budget général et du budget annexe, le Maire se retire au moment du vote.

BUDGET GENERAL COMMUNE

Fonctionnement	Excédent	+ 233 758.23 €
Investissement	Déficit	- 341 077.91 €
Résultat Global	Déficit	- 107 319.68 €

BUDGET REGIE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	Excédent	+137 631.91 €
Investissement	Déficit	- 44 312.93 €
Résultat Global	Excédent	+ 93 318.98 €

Les Comptes administratifs du BUDGETGENERAL et du Budget EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT sont adoptés par 12 Voix Pour et 3 abstentions (Alain PRIMAT - Mireille LONJEAN - Armel LE MARRE).

5. Comptes de gestion 2018

(visé par la Préfecture le 08/04/2019)

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion présentés par L'adjoint aux Finances pour le Budget principal et le budget Annexe Eau et Assainissement 2018.

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs du même exercice, n'appellent ni observations, ni réserves de la part de l'ordonnateur,

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-31 du Code général des Collectivités territoriales, d'arrêter les comptes de gestion du Trésorier Principal pour le budget principal et le budget Eau et Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 Voix Pour et 3 abstentions (Alain PRIMAT - Mireille LONJEAN - Armel LE MARRE).

- APPROUVE les comptes de gestion 2018
-

6. Affectation des résultats 2018

(visé par la Préfecture le 08/04/2019)

Le compte administratif de la **Commune** fait apparaître les résultats suivants :

- **un excédent de fonctionnement de 233 758,23 €**
- **un déficit d'investissement de 341 077,91 €**

Le compte administratif du Budget **Eau et Assainissement** fait apparaître les résultats suivants :

- **en fonctionnement un excédent de 137 631,91 €**
- **et un déficit d'investissement de 44 312,93 €**

Suite au transfert des compétences eau et assainissement vers la communauté d'agglomération de Quimperlé, intervenu au 1^{er} janvier 2019, les résultats du budget Eau et Assainissement sont repris au sein du budget commune.

Il en ressort que le résultat global de fonctionnement s'affiche à 233 758,23€ + 137 631,91€
soit : **371 390,14€.**

Le résultat global d'investissement s'affiche à - 341 077,23€ auquel s'ajoute - 44 312,93€
soit un déficit de **385 390,84€.**

L'affectation des résultats est proposée de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- Part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement, compte 1068 : **233 758,23€**
- Reprise au compte 002 (excédent reporté) : **137 631,91€**

(cet excédent sera reversé à Quimperlé communauté – dépense à prévoir au BP 2019 au compte 678)

Section d'investissement.

Le déficit global de **385 390,84 €** est repris au compte 001.
(dont **44 312,93 €** seront financés par un reversement de Quimperlé communauté, imputé au crédit du compte 1068)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 3 abstentions (Alain PRIMAT – Mireille LONJEAN – Armel LE MARRE)

- **ADOPTE** l'affectation proposée.

7. Taxes Locales 2019

(visé par la Préfecture le 08/04/2019)

Taxes locales 2019

La Commission des Finances réunie le 25 mars, propose, pour l'année 2019 de maintenir les taux de la taxe d'habitation, du Foncier bâti et du Foncier non Bâti à leurs niveaux 2018 à savoir :

Taxes	Bases 2018	Taux 2018	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2019	Produit estimé correspondant
Taxe habitation	2 161 239	15,09	2 223 000	15,09	335 451 €
Taxe foncière bâti	1 844 300	17,08	1 894 000	17,08	323 495 €
Taxe foncière non bâti	57 990	44,53	59 300	44,53	26 406 €
TOTAL					685 352 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Emet un avis favorable à cette proposition et fixe les taxes locales pour 2019 comme ci-dessous :
 - Taxe habitation 15,09
 - Taxe foncière bâti 17,08
 - Taxe foncière non bâti 44,53

8. Subventions 2019

(visé par la Préfecture le 08/04/2019)

La commission des finances du 25 Mars 2019 propose d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2019 :

Associations	Subventions versées en 2018	Propositions 2019
Amicale laïque + exceptionnelle (cirque)	1 000 €	1 000 € 1 000 €
Coopérative scolaire (10€/élève)	2 310 €	2 250 €
Société Chasse TREMEVEN	200 €	200 €
Anciens Combattants	600 €	600 €
Pétanque Club	500 €	500 €
A.S.T	1900 €	1 900 €
Le Trait	200 €	200 €
Judo Club Trémévénais	600 €	600 €
VST	500 €	300 €
Amicale des Aînés	100 €	100 €
Comité Loc-Yvi pempic	400 €	400 €
Comédia	250 €	250 €
ADMR	2 130 €	1 955 €
CLUB EQUILIBRE	/	600 €
Div Yezh Bro	50 €	100 €
DDEN Quimperlé	40 €	40 €
Pup.Enseign.public	30 €	0 €
FSE Collège Villemarqué (1€/élève)	101 €	155 €
SNSM	/	30 €
Multi6accueil crèche Point-Virgule	/	600 €
CKCQ	300 €	/
TOTAL ASSOCIATIONS	11 211 €	12 780 €
CCAS	6 000 €	6 500 €

Le Conseil Municipal, est après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le tableau des subventions pour 2019.

Commentaires :

Alain PRIMAT fait remarquer qu'EQUILIBRE sollicite à nouveau une subvention. le Club n'avait rien demandé l'an passé.

Bernard LE GOFF répond que certaines associations « jouent le jeu » et ne demandent de subvention communale que si le bilan financier le justifie.

Alain PRIMAT s'interroge également sur la nouvelle subvention attribuée à la crèche Multi-accueil Point-Virgule.

Il s'agit d'une crèche associative accueillant aussi des enfants handicapés. Jusqu'à présent la Commune de BANNALEC Finançait en totalité mais la décision a été prise de ne plus prendre en charge le financement pour les enfants extérieurs.

Un enfant trémévenois fréquente la crèche, aussi il a été décidé d'octroyer une subvention à la crèche.

Claude JEHANNO demande que l'amicale rembourse les 1000 € de subvention exceptionnelle si le bilan de l'activité cirque à l'école est positif. Ceci est valable pour toute association bénéficiant d'une subvention exceptionnelle pour une activité exceptionnelle.

Le Maire précise qu'il est favorable à toute subvention concernant les activités des enfants de l'école.

Toutefois il est souhaitable que la Commune soit averti en amont de ce type de projets afin d'anticiper les supports financiers et techniques. Cela n'a pas été le cas pour « le cirque » le projet ayant été validé par l'ancienne directrice sans concertation avec la Commune.

9. Budget Primitif 2019

(visé par la Préfecture le 08/04/2019)

M. Bernard LE GOFF, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée le budget primitif 2019 :

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE :

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 618 529 €
- La section d'Investissement s'équilibre à la somme de 1 013 501 €

Le **Budget Général** est adopté par 15 voix pour et 3 abstentions (Alain PRIMAT – Mireille LONJEAN – Armel LE MARRE)

Commentaires de Mme PREDOUR

Mme PREDOUR, Trésorière Principale à Quimperlé, intervient sur la situation financière de la Commune de 2018 en comparaison à 2017.

Le fonctionnement :

Les charges réelles de fonctionnement ont diminué de 0.77%

Les produits réels de fonctionnement connaissant une légère baisse de 0.32%

La CAF Brute :

Le rapprochement des charges et des produits aboutit à faire ressortir une Capacité d'Autofinancement (CAF) brute de 104€/Habitant pour 102 € en 2017. Celle-ci demeure en retrait par rapport aux moyennes de 2018 qui s'établissent à 195€/habitant.

L'investissement :

La Commune a ralenti le rythme de ses dépenses d'équipement et se situe désormais en deçà de la moyenne.

Le résultat d'ensemble, toutes sections confondues fait ressortir un montant positif de 333 K€ soit 142 €/habitant pour une moyenne s'affichant à 205 €/habitant.

Le résultat d'ensemble était négatif n 2017 (-27K€)

Le fonds de roulement, positif en 2016 pour 100k€, devient négatif en 2017 (-147K€) Il s'affiche toujours en négatif pour 2018 avec -107K€ soit -46€/habitant et demeure très en deçà des moyennes qui s'établissent à 290 €/habitant pour 2018.

La dette :

L'encours de la dette est de 813€/Habitant en 2018.

Le niveau d'endettement de la commune est nettement supérieur au niveau d'endettement des communes de la même strate qui s'affiche à 672€/Habitant

La CAF nette :

La CAF nette du remboursement de la dette se restaure légèrement, après la dégradation constatée en 2017.

10. Convention avec la poste pour mise à disposition d'un local pour pauses méridiennes

(visé par la Préfecture le 08/04/2019)

M. Le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal la décision avait été prise de demander une révision du projet de convention entre La Commune de TREMEVEN et La Poste pour la mise à disposition d'un local pour la pause déjeuner des agents du lundi au vendredi de 12h à 14h.

La convention prévoit une mise disposition de la salle communale nommée salle des associations, située rue du stade, chauffée et sécurisée comprenant

notamment un vestiaire fermé à clé permettant aux facteurs d'y stocker leurs sacs financiers.

Un accord a été conclu avec la Poste pour un loyer mensuel de 100 € qui inclut l'entretien et le nettoyage des locaux par la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable sur la mise à disposition d'un local aux agents de la Poste
- **AUTORISE** Le Maire à signer la convention entre la Poste et la Mairie.

Commentaires :

Philippe ROLLIN fait remarquer que dans la convention il est précisé qu'un vestiaire fermé à clé est prévu pour le dépôt des sacs financiers. Or il n'y en a pas dans ce local.

Christel LOUVEL rajoute que le frigo n'est certes pas neuf mais il n'est pas non plus usagé.

Le Maire va voir ces détails avec la Poste.

11. Retrait de Finistère Assistance Ingénierie

(visé par la Préfecture le 08/04/2019)

Par délibération du 24/02/2014 la Commune de TREMEVEN avait pris la décision d'adhérer à l'Etablissement Public Administratif « Finistère Ingénierie Assistance »

Le montant de la cotisation est fixé à 0.50 cts/habitant, ce qui représente un coût annuel d'environ 1200 €/an .

Considérant que la Commune a eu très rarement recours à cette assistance de maîtrise d'ouvrage, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le retrait de la Commune de TREMEVEN à Finistère Ingénierie Assistance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au retrait de la Commune de TREMEVEN a Finistère Ingénierie Assistance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la modification des statuts du SIMIF .
- avenants et toute pièce concernant ces transferts.

12. Dénomination Ecole Publique

(visé par la Préfecture le 08/04/2019)

Suite au décès de Yann Fañch KEMENER, chanteur poète et collecteur de la culture bretonne, Trémévénais, le Maire a sollicité l'exécuteur testamentaire pour obtenir l'autorisation de donner le nom de Yann Fañch KEMENER à l'école publique.

L'exécuteur testamentaire a obtenu l'accord du légataire aussi M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de dénommer l'école publique :

« Ecole Yann Fañch KEMENER ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention (Armel LE MARRE) :

- **DECIDE** de dénommer l'école publique de TREMEVEN : Ecole Yann Fañch KEMENER

Commentaires :

Alain PRIMAT demande si cela n'est pas prématuré.

Le Maire répond que la Directrice de l'école a été informée et qu'elle approuve le choix. Il a rencontré ce jour un sculpteur pour la création d'une enseigne, avec en plus l'impression du visage de M. KEMENER (en accord avec les proches)

Bernard LE GOFF précise qu'il existe un précédent concernant la dénomination de la médiathèque, qui devait s'appeler « Benoîte Groult » mais le fait de ne pas l'avoir validé assez rapidement a empêché cette dénomination retenue également par une autre Collectivité du territoire.

12. Pose plaque commémorative à Kermec

(visé par la Préfecture le 08/04/2019)

Pas testament du 30.11.2011 M. DANIEL Joseph, a désigné la Commune de TREMEVEN légataire de la propriété située à Kermec TREMEVEN.

Pour rendre hommage à M. DANIEL, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire apposer une plaque commémorative, rappelant son legs à la Commune de TREMEVEN, sur la maison d'habitation de la propriété de Kermec.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à la proposition de M. Le Maire

Commentaires :

Christine SIMON demande si on ne pourrait pas également donner le nom de M. DANIEL Joseph à une nouvelle rue (dans un nouveau lotissement à venir par exemple)

Le maire est favorable.

14. Questions diverses

Alain PRIMAT fait remarquer qu'à l'entrée de QUIMPERLE en venant de TREMEVEN les panneaux signalant les nouvelles règles de circulation sont accrochés à d'autres panneaux et il trouve que cela fait trop de panneaux. Le Maire répond que c'est probablement provisoire.

Alain PRIMAT a constaté que des brèches ont été faites dans les talus à kerfourcher et qu'il y a des dépôts de déchets verts car des remorques peuvent passer..

Claude JEHANNO répond que les ouvertures de talus ont été faites pour l'évacuation des eaux pluviales mais qu'elles allaient être réduites en largeur pour justement éviter le passage de remorque fin d'empêcher la dépose de déchets verts..

Emargement des Conseillers Municipaux réunion du 4 Avril 2019

NOM Prénom	Signature	NOM Prénom	Signature
COLAS Roger		LE MARRE Armel	Absent
CADIC Jean Paul		LESCOAT Maryse	Absente
ERDOGAN Guylaine	Absente	LONJEAN Mireille	
EVEN Olivier	Absent	LOUVEL Christel	
GUEGUEN Christel		PRIMAT Alain	
HERVET Claude		ROBIN Lenaïc	Absente
JEHANNO Claude		ROLLIN Philippe	
KERJEAN Jean Claude		SIMON Christine	
LE COZ Elise		THAERON Marielle	Absente
LE GOFF Bernard			